

**Arrêté n° 2024-245**  
**portant création d'emplois dans le cadre**  
**de la mission Appui Territorial**

**Le Président du Centre de Gestion**  
**de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois annexés au présent arrêté pour satisfaire les besoins de la mission Appui Territorial pour l'année 2024 ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Pour la période du 13 mai au 30 septembre 2024, il est procédé à la création de 4 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

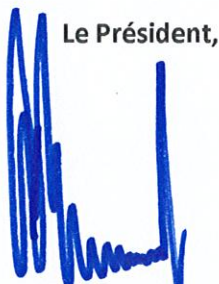
**Article 2 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr).

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 JUIN 2024

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

  
Le Président,

**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon



Filière	Catégorie	Grade	Quotité tps de travail	Motif de recrutement	Date de création	Date de suppression	Nombre de postes
<i>Administrative</i>	B	Rédacteur principal de 1ère classe	15/35 ème	Remplacement d'un agent indisponible - Art L 332-13 CGFP	13/05/2024	19/05/2024	1
<i>Administrative</i>	B	Rédacteur principal de 1ère classe	10/35 ème	Remplacement d'un agent indisponible - Art L 332-13 CGFP	20/05/2024	02/06/2024	1
<i>Administrative</i>	B	Rédacteur principal de 2ème classe	35/35 ème	Remplacement d'un agent indisponible - Art L 332-13 CGFP	22/05/2024	02/06/2024	1
<i>Administrative</i>	C	Adjoint administratif	20/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	21/05/2024	30/09/2024	1